

## DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 30 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

> Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de conseillers municipaux présents : 20

> > Nombre de votes contre: 0 Nombre d'abstentions: 0 Nombre de votes pour : 26 Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 23 mai 2023

Présents: Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Laurent JOLLY, ayant donné son pouvoir à Christian DUMAS. Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN, Éric SIGURE, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN, Delphine GUY, ayant donné son pouvoir à Estelle MARCUARD, Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX, Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

Absents:

Michel PIRES Thierry GOMES. Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h46

Secrétaire : Maël DIONG

#### SANTÉ

DL.23.058 - Convention d'accueil du Docteur Mathilde BERNARDO au Centre Municipal de Santé

### Hélyette SALAÜN expose :

Il est proposé que le Docteur Mathilde BERNARDO, médecin généraliste à l'Etablissement Public de Santé Mentale Georges DAUMEZON de Fleury les Aubrais réalise une activité d'intérêt général au Centre Municipal de Santé.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le décret n°82-1149 modifié du 29 décembre 1982 relatif à l'exercice d'activités présentant un caractère d'intérêt général concernant les praticiens hospitaliers plein temps,

Après présentation en Commission Générale du 15 mai 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention permettant l'intervention du Docteur Mathilde BERNARDO au sein du Centre Municipal de Santé d'Ingré en tant que médecin généraliste à compter du 1er juin 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 3 0 MAI 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 0 2 JUIN 2023

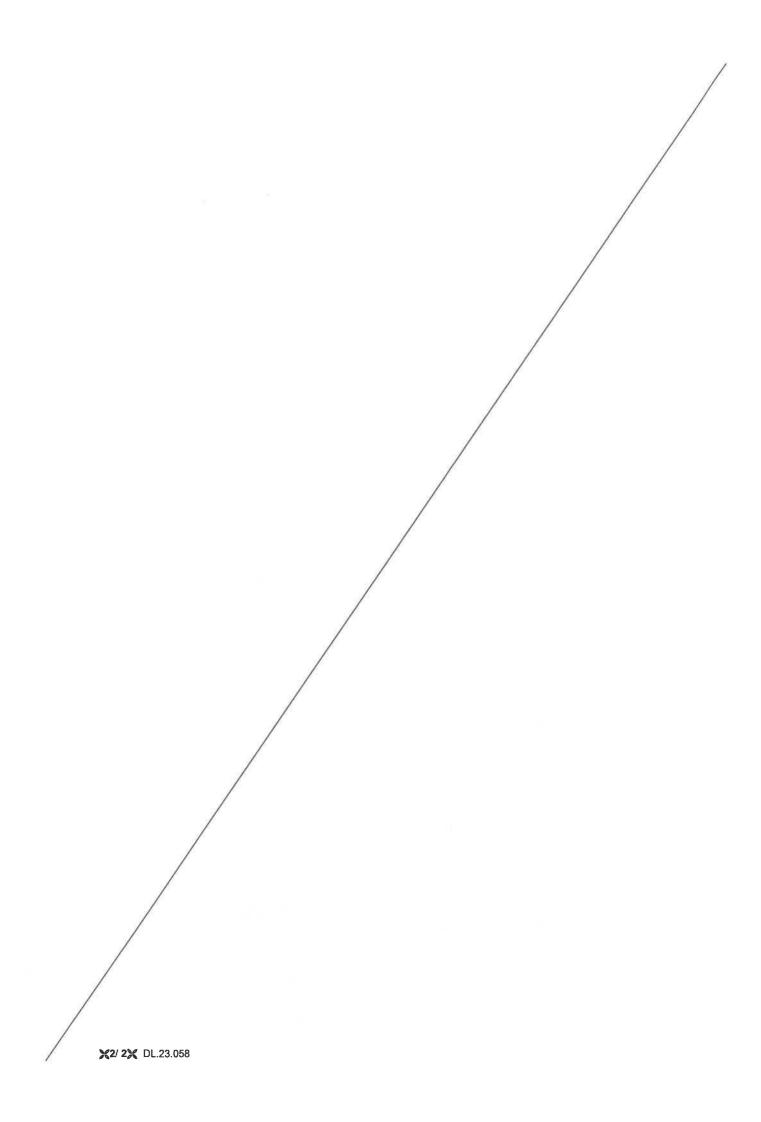
Notification le :

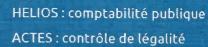
0 5 JUIN 2023 0 5 JUIN 2023

Christian DUMAS

e Maire

201 524 Berger-Levrault (1309)







# Bordereau d'acquittement de transaction

|Collectivité : VILLE INGRE |Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DL\_23\_058

Objet: Convention d'accueil du Docteur Mathilde BERNARDO

au Centre Municipal de Santé

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2023-05-30 00:00:00+02

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 1.4 - Autres types de contrats

Identifiant unique : 045-214501694-20230530-DL\_23\_058-DE

URL d'archivage : Non définie Notification : Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier Company of the Company of th	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	899 o
Nom métier : 045-214501694-20230530-DL_23_058-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	297.2 Ko

Nom original: DL.23.058 - SANTE - Convention d'accueil du Docteur

Mathilde BERNARDO au Centre Municipal de Santé, pdf

Nom métier:

99\_DE-045-214501694-20230530-DL\_23\_058-DE-1-1\_1.pdf

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 juin 2023 à 11h00min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 juin 2023 à 12h14min32s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juin 2023 à 13h00min52s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 juin 2023 à 13h00min58s	Reçu par le MI le 2023-06-02